

Charte du respect et de la sécurité pour tous à l'école secondaire Frenette

À l'école secondaire Frenette , nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un milieu sain et sécuritaire pour tous.

Ici, la communication est de mise. Chaque individu aux prises avec une situation de violence ou d'intimidation peut en parler en toute confiance de façon confidentielle à un adulte de son choix.

Tout signalement et toute plainte sont traités de manière strictement confidentielle et en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

Nous nous engageons à agir afin que la situation se règle rapidement.

Toutes les personnes témoins de situations de violence ou d'intimidation s'engagent à dénoncer, devenant ainsi des témoins mobilisés contre la violence.

Aucun échange comportant de la violence ou de l'intimidation, de quelque type que ce soit – en personne, par l'intermédiaire des médias sociaux ou dans le transport scolaire -n'est acceptable.

Ici, nous voulons que chaque personne de notre école soit traitée et agisse avec civisme, dans un souci d'égalité et de respect des différences.

Si un geste posé en dehors des heures scolaires porte atteinte de quelque façon que ce soit aux activités des élèves ou du personnel, ce geste sera considéré comme étant survenu durant la période scolaire.

Les élèves, les parents, le personnel, la direction et les partenaires de l'école s'engagent tous ensemble afin de faire respecter cette Charte.

Parent d'un élève victime - témoin - auteur

Votre enfant semble vivre une situation d'intimidation ou de la violence ? / Votre enfant vous confie qu'il est témoin d'une situation de violence ou d'intimidation ? / Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation ou de la violence à d'autres ?

- ❖ Demeurer calme aborder le sujet afin de le faire parler.
- ❖ S'il est victime ou témoin, prenez le temps de l'écouter. Quels sont les faits ? Qu'est-ce qu'il a vu et entendu. Depuis quand la situation perdure ? Comment se sent-il face à cette situation ? *Les jeunes témoins d'intimidation et de violence peuvent aussi être troublés de ce qu'ils observent.*
- ❖ Signaler vous-même la situation au responsable de l'encadrement de l'école : 450-438-4108 poste 3320
- ❖ Visitez la section PARENT du site moijagis.com



École Secondaire Frenette

109, rue Marie-Victorin, St-Jérôme, J7y 2G7

Téléphone : 450 438 4108

<http://www.esfr.ca>



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Document à l'intention
des parents



Beaucoup plus qu'une simple brochure !

Cette brochure est une courte présentation de notre *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*.

Le document intégral sera bientôt disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : www.esfr.ca

Définitions au sens de la Loi

La Loi définit les concepts d'intimidation et de violence de la façon suivante :

Intimidation : *Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.*

Violence : *Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.*



Un plan de lutte bien adapté à notre milieu

Afin d'obtenir un portrait juste de la situation à propos de l'intimidation et de la violence dans notre école, nous avons, en mars 2013, sondé tous nos élèves à partir d'un logiciel spécialement conçu par la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

L'objectif de ce grand sondage visait à mieux connaître les préoccupations, les craintes, le niveau de tolérance et de stress de nos élèves face aux différents types d'intimidation et de violence.

Les données du sondage ont été soigneusement compilées et analysées afin d'en faire surgir les priorités d'actions pour la prochaine année scolaire.

Notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence est personnalisé à notre école avec les besoins que nos élèves nous ont révélés suite à ce sondage.

Priorités d'actions pour 2016-2017

- ❖ Les élèves et le personnel de l'école adoptent la «*Charte du respect et de la sécurité pour tous*».
- ❖ Les parents sont informés et prennent part aux mesures prises par l'école pour contrer l'intimidation et la violence.
- ❖ Le personnel est outillé à la détection et à l'intervention efficace en situation d'intimidation et de violence.
- ❖ Par leurs exemples, leurs actions et leurs propos, les membres du personnel favorisent l'indignation des témoins.
- ❖ Partenariat avec différents organismes externes.
- ❖ Et plus encore...

Ligneparents.com / 1800-361-5085

Le service de Ligne Parents est un service d'intervention téléphonique accessible jour et nuit. Il est **gratuit, confidentiel** et offert par des intervenants professionnels à tous les parents d'enfants âgés de 0 à 20 ans.